



*Procès-verbal*  
*Le mardi 16 avril 2002 - n° 87*

*14 heures*

**Présidente : Mme Louise Harel**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 14 h 03.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 80 Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques procède à une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 80, Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, et ce, à compter du 28 mai 2002 ;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 21 mai 2002 ;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

16 avril 2002

---

**Dépôts de documents**

Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Un document intitulé « Profil économique et financier du Québec, printemps 2002 » ;

(Dépôt n° 1064-20020416)

Le plan stratégique 2002-2005 de l'Institut de la statistique du Québec ;

(Dépôt n° 1065-20020416)

Le rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2001.

(Dépôt n° 1066-20020416)

\_\_\_\_\_

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, dépose :

Le rapport annuel de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2000.

(Dépôt n° 1067-20020416)

\_\_\_\_\_

Mme Goupil, ministre de la Solidarité sociale et ministre responsable des Aînés, dépose :

Un document intitulé « Un Québec pour tous les âges » ;

(Dépôt n° 1068-20020416)

Le rapport annuel de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et des piégeurs crûs, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2001.

(Dépôt n° 1069-20020416)

16 avril 2002

---

### Dépôt de pétitions

M. Côté (La Peltrie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 700 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le statut de la forêt urbaine de l'Escarpement.

(Dépôt n° 1070-20020416)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Éducation ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie ;
- la Commission des institutions, afin de compléter l'étude des crédits budgétaires dévolus aux Affaires autochtones, de compléter l'étude des crédits budgétaires dévolus aux Affaires intergouvernementales canadiennes et d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Relations internationales ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Santé et des Services sociaux et d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Famille, de l'Enfance et de la Condition féminine ;
- la Commission des finances publiques, afin de compléter l'étude des crédits budgétaires dévolus au Conseil du trésor, de l'Administration et

**16 avril 2002**

---

de la Fonction publique et d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère du Revenu ;

- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Le leader de l'opposition officielle soulève une question de règlement sur le refus de répondre du président du Conseil du trésor à une question lors de la période des questions et réponses orales de la présente séance sans invoquer l'un des motifs inscrits à l'article 82 du Règlement. Il demande à la présidence d'exiger une réponse de la part du ministre.

### **DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

La réponse d'un ministre peut paraître insatisfaisante à un député mais l'article 81 énonce qu'on ne peut pas faire un rappel au règlement sur cette base. Par ailleurs, un ministre peut toujours refuser de répondre à une question et il n'est pas permis d'insister pour avoir une réponse. L'article 82 énonce certains critères pouvant être invoqués par un ministre pour refuser de répondre. Cet énoncé n'est pas exhaustif puisqu'il est précédé du mot "notamment". Un ministre peut refuser de répondre sans donner de motif, en donnant un motif ou en ne disant rien. La présidente ne peut obliger qui que ce soit à répondre à une question.

---

À 15 h 15, conformément à l'article 282 du Règlement, Mme la Présidente lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 17 avril 2002, à 14 heures.

*La Présidente*

**16 avril 2002**  
**LOUISE HAREL**

---